

## Agenda 21 – Phase Etat des lieux

# Atelier Mobilité

Mercredi 20 octobre – 18h-20h

---

### Animateurs

Pascal Clerc  
Delphine Mondon

Directeur du CPIE Littoral basque  
Animatrice du CPIE Littoral basque

### Intervenants

Xavier Aspard  
Audrey Bruel

Communauté de Communes Sud Pays Basque  
Conseil Général 64

---

## ✿ Présentation des intervenants

### ➤ Communauté de Communes Sud Pays Basque, [Xavier Aspard](#)

La Communauté de Communes Sud Pays Basque (CCSPB) rassemble 12 communes (Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Biriartou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, St Jean de Luz, St Pée sur Nivelle, Sare, Urrugne. Les réflexions au niveau de la mobilité se développent à l'échelle des ces 12 communes. Relativement récente (2005), cette Communauté de Communes a des compétences variées : économie, habitat, assainissement de l'eau, culture, déplacements, transports. C'est un outil au service des communes, conférant une valeur ajoutée à leur politique.

En 2008, la CCSPB a mis en oeuvre un **Plan local de déplacement** :

Extrait du site de la CCSPB : « La question de la mobilité et des déplacements apparaît aujourd'hui comme l'un des enjeux majeurs des décennies à venir. Différents objectifs se dessinent dès à présent pour limiter le trafic automobile :

- Augmenter l'offre en transports collectifs
- Faire du vélo un véritable mode de déplacements
- Reconquérir l'espace public au profit du piéton
- Mettre en cohérence la politique de stationnement
- Limiter les nuisances occasionnées par le trafic automobile ».

Ce plan local de déplacement cible des priorités, dont :

- la coordination entre les modes de transport
- la place trop importante de l'automobile, induisant le développement des transports en commun, des 2 roues et piéton.

La Communauté de Communes a souhaité aller plus loin, et donner la priorité au développement des transports en commun.

Elle a défini un cadre général, puis des objectifs, et en est maintenant au stade de la commande (appel d'offres), ce qui devrait permettre de faire des choix pour une politique de transports en commun en 2010-2011.

En dehors de ça, elle s'occupe d'autres dossiers, par exemple les conséquences sur la mobilité de l'éventuelle gratuité de tronçons d'autoroute entre Hendaye et Bayonne.

→ Présentation de l'**étude d'opportunité du développement en transports en commun sur l'espace de la Communauté de Communes** du Sud Pays Basque ; Phase 3 : Programmation financière et organisationnelle.

**Ce document est téléchargeable sur le site de la CCSPB : <http://www.cc-sudpaysbasque.com/> , à la rubrique → Habiter/Se déplacer/Préserver → Transport et mobilité.**

## Résumé :

### **Un objectif : mettre en complémentarité les 4 composantes du transport collectif du territoire :**

- Une ligne Ter pour les liaisons distantes et rapides
- Une ligne littorale Hendaye – Bidart – (BAB) pour irriguer toute la zone littorale et assurer les liaisons entre les zones de transports collectifs urbains
- Des zones de transports collectifs urbains consolidées autour de Saint-Jean-de-Luz et Hendaye
- Des liaisons régulières et à la demande de l'intérieur

### **Cinq axes de travail**

- Axe 1 : Renforcer la desserte littorale
- Axe 2 : Le renforcement du réseau urbain de l'agglomération de Saint-Jean-de-Luz
- Axe 3 : Le renforcement du réseau urbain d'Hendaye
- Axe 4 : L'aménagement d'un axe site propre entre Saint-Jean-de-Luz et Bidart
- Axe 5 : L'aménagement des lignes interurbaines de l'intérieur

**Axe 1 :** Des portions en site propre sont envisagées pour la ligne Hendaye Bayonne (la plus fréquentée du Département).

**Qu'est-ce qu'une ligne en site propre ?** → Il s'agit d'une ligne entièrement dédiée aux transports en commun, où ne circulent pas les voitures, ce qui doit permettre aux transports collectifs d'aller plus vite que le transport individuel.

Autre problème : les **écarts d'horaires entre les TER et les Topos** ne permettant pas de correspondances. Il est prévu de mettre en relation ces horaires pour arriver à une concordance. C'est également le cas des correspondances entre les TER et la gare de cars de Saint-Jean-de-Luz.

Rappel : le Topo ne peut pas continuer jusqu'à Bayonne, à cause de la différence de largeur des rails.

**Axe 2 :** A. Bruel : la ligne Hendaye Bayonne arrive à échéance en juillet 2012, donc les enjeux sont pris en compte à court terme.

Actuellement, les lignes de cars du réseau transportent à la fois les scolaires et les particuliers, il n'y a qu'un réseau. Et les horaires sont basés sur les établissements scolaires.

C'est en projet de **dissocier les lignes scolaires et commerciales** (pour les particuliers).

Le système de transport à la demande : la ligne est identifiée sur un plan, mais ne passe que si on l'appelle. Il s'agit d'un transport de proximité, et d'une étape vers un circuit plus dense.

Tous ces projets d'amélioration et de densification du réseau de transports en commun ont bien sûr un **coût élevé**.

### **Quelle gouvernance ?** 3 hypothèses sont avancées :

- Formation de deux périmètres de Transports Urbains « Hendaye – Bariatou » et « Saint-Jean – Ciboure – Urrugne ». Il s'agirait d'ancrer le réseau de transport sur ces 2 nœuds existants.
- Prise de compétence transport par la CCSPB
- Création d'un Syndicat mixte

### **Et différentes possibilités de gestion :**

- Gestion directe
- Société d'économie mixte
- Gestion privée

## Avec quelles ressources financières ?

- les contributions des usagers, mais c'est un faible apport
- la participation des entreprises, qui financeraient pour une plus grande part les transports en commun.

Cette étude ne permet pas de répondre quant aux choix, c'est un état des lieux. Avant de pouvoir choisir, on doit maintenant savoir les enjeux financiers.

Il n'est pas encore possible d'avoir une idée du coût par personne du système de transport, pas encore à ce stade.

---

## 🌟 Echanges et discussion sur les points soulevés

- Audrey Bruel : Actuellement c'est le Conseil général qui finance le système de transport. Le CG dépense par exemple 30 millions d'euros pour le transport scolaire, (30 000 enfants prennent le car chaque matin) et les lignes régulières.
- Quelle est la fréquence des TER entre Hendaye et Bayonne actuellement ?
  - X. Aspord : Environ 1 par heure. Les choix dépendent de la SNCF, et sont liés aux relations entre les trains des gares principales (niveau régional, national...). Il ne faut pas oublier l'importance du fret par le train (c'est d'ailleurs une justification importante du projet de LGV).
- Les aménagements manquent pour les cycles et les piétons, notamment aux arrêts de bus (sur la nationale par exemple).
  - X. Aspord : Le Plan Local de Déplacement 2008 développe dans le 1<sup>er</sup> volet les transports en commun, mais le 2<sup>ème</sup> volet traite des modes de déplacement doux (dont cycles et vélos), ces questions vont être également prises en compte. Un positionnement de la communauté de Communes est nécessaire sur les déplacements doux.
- La liaison piétonne entre Saint-Jean et Urrugne est aussi très dangereuse, certains tronçons ne sont pas sécurisés et il n'y a pas de passages piétons.
- Une des pistes à développer serait la **revalorisation des chemins communaux d'Urrugne**, il y a tout un maillage de chemins qui sont en train de disparaître. Dans un premier temps il faudrait les répertorier (ils sont visibles sur les cadastres).
  - C. d'Elbée : La commune a la volonté de faire un diagnostic de ces chemins, pour une éventuelle réhabilitation. Cela pourrait faire l'objet d'une étude collective participative.
- Au-delà de la recherche de solutions, il est important de comprendre pourquoi les gens ne prennent pas les transports en commun, et **questionner l'ancrage culturel de l'utilisation de la voiture** qui est un frein important.
  - A. Bruel : Oui par exemple, les réseaux de cars sont à la fois pour les scolaires et particuliers, mais donc ils sont ouverts aux particuliers...
- Une étude est en cours pour mieux connaître les usagers : **l'enquête Mobilité Déplacement**, lancée dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), alors qu'on ne se basait que sur des données de 1999. Elle devrait recenser l'ensemble des déplacements, avec pour objectif de constituer une banque de données sur la mobilité. Les résultats seront publiés **à la fin de l'année**, et nous devrions avoir des données précises sur lesquelles nous baser.
- A. Bruel : Le Conseil Général a des données sur les déplacements en cars. Par exemple, la ligne Hendaye-Bayonne est fréquentée, mais les données sont biaisées par le tourisme. Il y a par ailleurs un problème de communication sur cette ligne, relativement ancienne, avec des difficultés de compréhension des boucles effectuées. Mais sur certains tronçons, on arrive quand même à des fréquences d'une demi-heure.  
Ces données peuvent bien sûr être confiées aux communes.  
On peut d'autre part adapter la taille des cars à la fréquentation.

- Depuis 1980 environ, des bons de transport en commun ont été distribués à des personnes âgées, c'est une initiative positive mais on ne sait pas si c'est utilisé.
- Qu'en est-il des **démarches de covoiturage** dans le Département ?
  - A. Bruel : l'outil informatique existe, **un site est en ligne** pour organiser le covoiturage.
- Peut-être faudrait-il prévoir des parkings spéciaux pour le covoiturage ?
  - X. Aspard : ce n'est pas prévu. Par contre au niveau des parcs relais des cars, on préconise des espaces dédiés au parking pour le covoiturage (actuellement ce sont souvent les parkings des grandes surfaces qui sont utilisés).
- Et existe-t-il des projets de covoiturage pour les enfants ?
  - A. Bruel : Il existe des projets de lignes piétonnes ou en vélos : ce sont les **Pédibus** ou **Car à pattes**, et Car à cycles. Ces projets se développent au niveau national, il n'y a pas encore de projets portés par le Conseil Général.  
Voir le site sur les projets en Aquitaine : [www.surlaroutedelecole.fr](http://www.surlaroutedelecole.fr)
- C. d'Elbée : En ce qui concerne le covoiturage, citons le cas de l'entreprise Signature à Urrugne, comprenant 300 salariés, et ayant réalisé un plan de déplacement d'entreprises. Certaines expériences fonctionnent.
- Et le projet d'un « topo » entre Hendaye et Bayonne ? Pourquoi ne pas considérer le territoire au niveau de l'Eurocité ?
  - X. Aspard : Au niveau de la Communauté de Communes, nous avons décidé, en même temps que la réflexion sur la mobilité à plus grande échelle, de travailler sur des objectifs très opérationnels ; par exemple le travail sur les interconnexions entre les différents transports en commun.  
En ce qui concerne l'Eurocité, elle s'est formée au départ avec la province du Gipuzkoa et la CABAB (Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz). Ensuite a adhéré le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi. Maintenant est en cours l'adhésion de la Communauté de Communes Sud Pays Basque et de la ville de San Sebastián. Il s'agit d'un réel travail de structuration des différents acteurs.
- A. Bruel : Au niveau du CG, nous travaillons sur les correspondances des transports en commun, au niveau des horaires mais des titres de transport également. Les bus sont maintenant équipés d'un matériel très moderne pour reconnaître tous les tickets.
- En ce qui concerne l'aménagement du Bourg, le critère mobilité est-il pris en compte ?
  - C. d'Elbée : Pour le moment, nous en sommes encore au choix du bureau d'études.

## Contacts Agenda 21 :

---

**Mairie d'Urrugne** : Claire d'Elbée : [clairedelbee@mairie-urrugne.fr](mailto:clairedelbee@mairie-urrugne.fr)

### **CPIE Littoral Basque :**

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT  
 INGURUMEN ALDEKO EKIMEN ZENTRO IRAUNKORRA  
[www.cpie-littoral-basque.eu](http://www.cpie-littoral-basque.eu) – [cpie.littoral.basque@hendaye.com](mailto:cpie.littoral.basque@hendaye.com)  
 Amis d'Abbadia / Abbadiako Adixkideak - "Larretxea"  
 64700 Hendaye /Hendaia  
 Tél. 05.59.20.37.20 - Fax : 05.59.20.54.20



LITTORAL BASQUE  
 EUSKAL ITSASBAZTERRA